

En partenariat avec :



DOSSIER D'INSCRIPTION

CAEPMNS 2021

Session du 12 au 14 avril 2021

Renseignements et inscription :

Tél : 07.88.73.57.63  contact@citeaquademie.fr

CitéAquadémie
1 rue des Archives
77300 FONTAINEBLEAU

Photo

Date limite d'envoi du dossier le 12/02/2021

INFORMATIONS GENERALES (ECRIRE LISIBLEMENT)

Nom et prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : ___ / ___ / ___ / Lieu de naissance :Département : / ___ /

Nationalité : Numéro de sécurité sociale :

Adresse postale (n° et rue) :

Code postal : ___ / Ville :

Tél. domicile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Tél. portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel :@.....

Diplôme obtenu : MNS BEESAN BPJEPS AAN BPJEPS AA + CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Numéro du diplôme :

Date d'obtention du diplôme : ___ / ___ / ___ / Lieu :

Date dernière révision du CAEPMNS : ___ / ___ / ___ / Lieu :

Profession actuelle :

Statut : Sans emploi CDD/CDI Fonctionnaire Saisonnier Indépendant

Autre (précisez)

Financement envisagé : Personnel Employeur Autre (précisez).....

Nom de l'employeur : Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Tél. fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Tél. portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel :@.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements,

Fait à : _____ le : ___ / ___ / 2021,

Signature du candidat :

Procédure d'inscription

La clôture des inscriptions est fixée à 2 mois avant le début de la session soit au **12/02/2021**.

Le dossier doit nous être envoyé au plus tard à cette date (cachet de la Poste faisant foi).

IMPORTANT : CitéAquadémie se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 2 mois avant la date prévue, notamment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou de dossiers incomplets, ne permettant pas le maintien de la session.

Modalités particulières

La procédure d'inscription est établie conformément à l'arrêté du 23 octobre 2015 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur. L'effectif maximal par session étant fixé règlementairement à 25 personnes, les inscriptions s'effectueront par ordre de réception des dossiers complets à CitéAquadémie.

Votre inscription ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces demandées et dans les délais mentionnés.

Un dossier incomplet ne pourra pas être retenu pour l'inscription.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription avant la date de clôture des inscriptions

- Le dossier d'inscription dûment complété et accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après ;
 - Une photo d'identité (à coller sur le dossier d'inscription) ;
 - La photocopie du diplôme donnant le titre de MNS (BEESAN, BPJEPS AAN, etc.) ;
 - La photocopie de l'attestation du dernier CAEPMNS s'il y a lieu ;
 - La photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso, ou du passeport, ou du titre de séjour pour les étrangers, en cours de validité ;
 - La photocopie du Certificat initial de réussite / de compétences de secouriste PSE1 ou PSE2 (ou équivalent) ;
 - La photocopie de l'attestation de la dernière formation continue PSE1 ou PSE2, s'il y a lieu et en cours de validité ;
 - Un certificat médical établi conformément à l'arrêté du 23 octobre 2015 (modèle en page suivante à imprimer et à compléter par votre médecin), daté de moins de 3 mois à la date de clôture des inscriptions (tout autre certificat sera refusé et ne pourra pas permettre de valider l'inscription) ;
 - Un chèque de 215 € TTC libellé à l'ordre de CitéAquadémie (le chèque sera encaissé après la session)*;
 - Une enveloppe (format C4 : 22,9 x 32,4cm), de type « Lettre suivie » (à privilégier pour permettre la traçabilité du courrier) libellée à votre adresse ou à minima, une enveloppe au format C4 affranchie au tarif « lettre prioritaire 20 g » ;
 - Si vous bénéficiez d'une prise en charge des frais d'inscription par votre employeur, un OPCO ou un autre organisme (chacun désigné comme le « financeur »), vous devrez joindre la convention de formation professionnelle complétée et signée par le financeur en 2 exemplaires (facture envoyée au financeur à l'issue de la session) ;
- OU
- Si vous optez pour un autofinancement de la formation, vous devez compléter et signer le contrat de formation professionnelle en 2 exemplaires (une facture acquittée vous sera directement adressée à l'issue de la session).

Aucune inscription ne sera validée sans réception du contrat ou de la convention.

**Pour les financements par un tiers, la convention de formation doit être obligatoirement complétée et signée par l'établissement financeur pour valider l'inscription. CitéAquadémie se réserve le droit de demander un chèque de caution au candidat (du montant des frais pédagogiques de la session) en cas de non réception de la convention.*

Réservation hébergement

- Je souhaite recevoir les informations pour un hébergement sur le site du CNSD.
Cocher la/les date(s) de nuitée(s) souhaitée(s) : 11/04/2021 12/04/2021 13/04/2021

Envoi du dossier

Par courrier (de préférence en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse suivante :
CitéAquadémie, A l'attention de Mme MERCIER, 1 rue des Archives, 77300 FONTAINEBLEAU.

IMPORTANT : l'envoi d'un dossier par mail sera facturé 10 € TTC au candidat pour couvrir les frais d'impression. Celui-ci devra donc s'acquitter de cette somme par virement bancaire ou par chèque lors de son inscription.

Envoi du programme & de la convocation

- Le programme de la session : envoyé par mail après validation de votre dossier.
- La convocation : envoyée par mail 15 jours avant le début de la session.

CITEAQUADEMIE

Site du CNSD, 1 Rue des Archives, 77300 FONTAINEBLEAU

Tél. 07 88 73 57 63 – www.citeaquademie.fr - contact@citeaquademie.fr

SNC CITEAQUADEMIE - Capital de 3 200 € - APE 8559A - RCS Melun 809 757 222 - TVA FR89 809 757 222

Numéro de déclaration d'activité : 11 77 05977 77 - N° UAI : 0772903M



**Certificat médical de non contre-indication
à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur**

*(Modèle conforme à l'Arrêté du 23 octobre 2015 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Exercice
de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur)*

« Je soussigné(e),, docteur en médecine,
atteste avoir pris connaissance de la nature des épreuves de la session d'évaluation du certificat d'aptitude à
l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur, certifie avoir examiné
M./Mme, candidat(e) à ce certificat, et
n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice de la profession.

J'atteste en particulier que M/Mme présente une
faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées
séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil.

Soit au moins : 3/10 +
1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le ____ / ____ / ____
(Signature et cachet du médecin)